

Règlement des Duels de Trading

Tout marché organisé, centralisé et listé

- Septembre 2015 -

Horaires des Duels :

- Toutes les **1/8 de Final** de 9h30 à 10h30
- Toutes les **1/4 de Final** de 12h30 à 13h30
- Toutes les **Demies Finale** de 15h30 à 16h30
- la **Finale** (1 contre 1) de 18h30 à 19h30.

Règlement actualisé au 06-09-2015 :

- En rouge les nouveautés septembre 2015
- En bleu (en bas du règlement), les rappels utiles
- En bleu-vert (en bas de règlement), les questions encore en suspens !

16 traders de nationalités différentes au départ, pour qu'il n'en reste qu'1 à la fin.

I - Bases Générales :

1. C'est une compétition en Réel : Temps réel (prise et déboucement des positions en direct), Argent réel (50 000 €uros) et Elimination réelle.
2. Elle se dispute sur 4 séries de matchs d'1heure trente gagnants : au cours desquels sont éliminés la moitié des participants (1er round : 16 traders => 2ème round = 8 traders = > 3ème round 4 traders => 4ème round Finale avec 2 traders).
3. Le capital de départ de chaque concurrent est de 50 000 €uros (ni plus, ni moins), vérifié/certifié, et sans renflouement possible au cours de la compétition, mais bénéficiant des gains (ou pertes) accumulés/réalisés durant la compétition.
4. Il sera éventuellement demandé une preuve de la présence des 50 000 €uros sur le compte du Trader, certifiées par le courtier dépositaire des fonds.
5. Tous les matchs se déroulent avec l'ensemble des compétiteurs entre eux, en ligne, les uns contre les autres (et non en forme de duels 1 contre 1).
6. **Nouveauté 2015 - Délai de chaque round** : Comme pour les Duels Forex de juin, il est fixé à 60 minutes exactement.
7. Chaque tour est éliminatoire. La moitié des participants sont donc éliminés à chaque fois (de 16 à 8, de 8 à 4, de 4 à 2 traders, pour qu'il n'en reste qu'1). Seule la Finale dans ce cas, peut être véritablement considérée comme un vrai Duel (1 contre 1), au sens stricte du terme, comme elle verra s'affronter à 1, et 1 seul autre concurrent, les deux derniers participants restant à l'issue des tours précédentes, et permettant donc de désigner 1 seul vainqueur.
8. La compétition se déroule uniquement sur les Marchés organisés, centralisés et listés (sous quelques formes que ce soit). Le Forex spot en tant que marché non organisé, est donc interdit, mais pas sur les Futures du CME.
9. **Nouveauté 2015 - Engagement signé** : Un engagement formel et signé sur l'honneur est demandé à chaque trader, sur l'utilisation d'un compte réel de 50 000 euros, utilisé pour la compétition.
10. **Nouveauté 2015 - Demande de Relevé de Compte** : Un relevé de compte, ou avis d'opéré certifié par le broker en charge du compte du Trader concerné, montrant la somme de 50 000 euros, est demandé à chaque participant, avant le début de la compétition.
11. **Nouveauté 2015 - Contrôle des Arbitres et Superviseur**: La bonne tenue de la compétition relève des décisions du Superviseurs désigné avant le début de la compétition, et aidés de 2 accesseurs désignés eux-mêmes parmi les arbitres, également au début de la compétition.

II - Vainqueur du match :

1. Les vainqueur des différents matchs sont constitués de la 1ère moitié des participants ayant réalisé les meilleures performances/résultats. Ce sont ainsi la moitié des participants qui à

l'issue de chaque session, comptabilisent les sommes en Euros (ou en équivalent Euros au moment du résultat / Taux de change en vigueur à ce moment-là), hors frais de courtage, les plus importantes gagnée sur la partie (et non pas en cumul des gains des différentes parties précédentes, ni en % vis à vis du capital détenu). L'autre moitié des participants adverses sont quant à eux éliminés définitivement.

2. **En cas d'égalité totale** : Le vainqueur sera celui ayant eu l'activité la plus importante en nombre de lots. Si l'égalité est encore constatée, un tirage au sort à huis clos, en présence des traders considérés, ainsi que des 3 représentants du Jury, départagera les participants.
3. **Chaque duels étant éliminatoire**, les vainqueurs de la séance précédente (normalement la moitié des compétiteurs) gagnent le droit d'accéder au tour suivant.
4. Le vainqueur définitif et final du Trophée des "Victoires du Trading", est celui qui se retrouve en Finale, et qui à la fin de cette dernière séance, une fois toutes les opérations débouclées, comptabilise la performance (somme/montant) en Euros (ou équivalent Euros au moment du résultat) la plus importante sur cette dernière partie vis à vis de son adversaire unique.

III - Contestation :

1. Pour être acceptée et étudiée, toute contestation doit être déposée **dans un délai de 30 minutes après la fin de chaque match**. Toute contestation formulée après ce délai, sera déclarée irrecevable.
2. Selon les conditions et disponibilités afférente à l'organisation du salon, la contestation et ses arguments doivent, autant que possible, être immédiatement étudiée par les 3 membres du jury. En tout état de cause, la décision qui revient uniquement au jury au complet (3 membres / à la majorité), doit avoir lieu **10 minutes avant les matchs suivants**. Faute de quoi, la compétition ne pourra pas reprendre et devra être décalée d'autant.
3. Les contestations doivent provenir en priorité, des participants eux-mêmes aux Duels, qui sont directement impliqués. Outre les membres du Jury, qui sont également en mesure de formuler eux-mêmes une contestation, des personnes du public peuvent aussi remettre par écrit (papier simple) et selon les délais indiqués ci-dessus, toutes remarques ou contestations qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement/fonctionnement des Duels.
4. Toute demande de modification, ou exception au règlement, doit être soumis au comité d'organisation, au moins 1 mois avant la compétition. Ceci, afin d'informer et de permettre aux autres traders participants dans un délai suffisant, sinon de contester, de faire au moins valoir leurs arguments et éventuelle opposition.

IV - Caractéristiques Techniques :

1. Seul **les Marchés organisés, centralisés et listés** et vérifiables (Français ou Internationaux) sont autorisés. Faute de pouvoir se baser sur un prix accepté par tous et vérifiable, ne sont donc pas retenus les marchés dont le prix résulte d'un échange de gré à gré, ou OTC qui serait invérifiable. Les CFDs sont autorisés, mais uniquement sur les prix tirés d'un marché organisé (DMA ou Pure DMA) et non de gré à gré. Sont exclus : les CFDs sur Options, CFDs sur Forex, le Forex spot lui-même, ainsi que les CFDs sur Indices Cashs qui ne sont pas réellement traitées par les différentes Bourses (pas de fourchette Bid/Ask, pas de cotations instantanées). Il est en revanche autorisé de traiter le Forex sur les Futures du CME, les CFDs sur les Futures, les CFDs sur Actions. Attention, le courtage n'entrant pas en compte dans le calcul des résultats (gains/pertes). Le spread des CFDs, assimilé par certains comme un courtage "indirecte", peut donc constituer un handicap non négligeable, mais ne pourra être déduit des prises de positions.
2. A la fin de chaque séance, remise obligatoire du "Time and Sales" et liste détaillée de chaque opération réalisée, au Jury contrôlant les opérations. Une fois validée, celle-ci pourra être rendue publique pour consultation par l'ensemble des visiteurs.
3. A défaut de times & sales, les traders participants, doivent à l'issue de chaque round, adresser par e-mail à l'adresse qui leur sera indiquée sur la compétition, l'impression de leur écran.
4. **Chaque joueur doit annoncer à haute voix au public, la ou les positions prises** (sens, quantité, marché, horaire) au moment de leur exécution, ainsi qu'au moment de leur débouclage. Les séances seront toutes enregistrées sur bandes sonore, et éventuellement sur vidéo, pour éviter toute contestation.
5. **Des Teneurs positions/Arbitre relèvent les positions en cours**. Faute d'avoir été entendues par le Teneur de position/Arbitre, l'ordre et son exécution ne pourront

être comptabilisés, ni considérés comme valides. Pour être réellement enregistrée l'ordre et son exécution doivent être relevés par le teneur de position qui inscrira ceux-ci à l'attention du public. Attention : C'est aux traders compétiteurs, et à lui seul, que relève l'obligation de vérifier que la position a bien été enregistrée par le Teneur de position/Arbitre.

6. **Découpe de cette règle, le fait qu'un trop grand nombre d'opérations en flux hyperrapide, pourraient ne pas être enregistrées par le Teneurs de positions, et donc ne pas être retenues dans les résultats.**
7. **Nouveauté 2015 - L'effet de levier/ Marges :** Afin de respecter une meilleure équité entre tous les concurrents, disposant chacun d'une égale et même somme d'argent fixée règlementairement à 50 000 €uros au départ de la compétition, l'effet de levier autorisé pour chaque trader, et ceci nonobstant les possibilités, facilités ou souplesses que celui-ci pourrait bénéficier de son courtier, est limité à la marge fixée officiellement et actualisées au moment de la compétition par chacun des Bourses officielles dont dépendent les contrats ou actifs traités + 1 contrat de souplesse. La marge retenue est ainsi constituée du plus petit montant des 2 Marges overnight (quand les 2 coexistent) entre la Marge initiale (Initial Margin) et la Marge de Maintenance (Maintenance Margin) pour un contrat.
Au nombre de contrats ou lots autorisés par cette marge vis-à-vis des 50 000 €uros détenus par chaque concurrent, est ajouté une souplesse de +1 contrat, afin d'éviter toute contestation.
8. **Nouveauté 2015 - Montant Nominale maximum :** En cas de positions sur un ou plusieurs marchés en même temps, et bien que respectant le nombre de lots autorisés pour chaque marché, il sera retenu un montant maximale à ne pas dépasser de : **1 000 000 €uros** de nominal total de la position complète.
9. **Nouveauté 2015 - Pénalité en cas de dépassement des Marges ou du Nominal total :** En cas de dépassement de nombre de lots autorisés à traiter en fonction de la marge retenue ou bien du total du Nominal autorisé, le trader devra déboucler immédiatement toutes ses positions, et sera sanctionné par un avertissement. Si le dépassement se reproduit à nouveau durant la compétition, le trader sera disqualifié.
10. **Nouveauté 2015 - Effet de levier/ Marges - Problème des CFDs :** La compétition ne porte uniquement que sur des marchés organisés, centralisé et listés, leur levier devra donc respecter celui décrété par les différentes Bourses sur les Futures. les Indices Cashes n'étant pas traités par les Bourses elles-mêmes, les CFDs portant sur ces Indices ne peuvent pas non plus être traités, car ne disposant pas d'un time & sales officiel, ou de cotations complètes des différentes Bourses. En revanche les CFDs sur Futures et sur Actions, étant autorisés, l'effet de levier retenu sera le même que celui Futures eux-mêmes, quant aux CFDs sur Actions, le levier sera limité à celui du SRD, soit 5 maximum.
11. Les matchs suivants sont joués par les vainqueurs, avec les gains ou pertes accumulés aux 50 000 €uros initiaux, du ou des tours précédents. Cette somme peut donc augmenter ou diminuer selon le cas. En revanche, la performance, sera toujours relevée en montant d'Euros total à la fin de chaque match, et non en % de cette somme).
12. Aucune position n'est autorisée avant l'heure du début de chaque séance (soit : 9h00 pour les 1/4 de Finale, 15h00 pour les 1/2 Finale, 19h30 pour la Finale). Toute position prise sur le compte officiel du Trader-Compétiteur, avant l'heure de la séance (horaire du jury faisant foi), aura pour conséquence de disqualifier le trader porteur de la dite position. Si un des traders participants veut prendre une position distincte et hors concours et en dehors de horaires, il doit l'opérer sur un autre compte.
13. Pour faciliter la comptabilisation des résultats et éviter toutes contestations, toutes les positions sont débouclées/clôturées 1 minute avant la fin de chaque séance (soit : 10h29 pour les 1/4 de Finale, 16h29 pour les 1/2 Finale, 21h29 pour la Finale). Toutes les positions conservées après l'heure de fin de séance, fussent-elles de quelques secondes, auront pour conséquence de disqualifier le trader porteur de la dite position. Rien n'interdit cependant au trader-compétiteur, si celui-ci pour toute sorte de raisons désire conserver-porter sa position, de fermer sa position sur le compte officiel de la compétition, et delà ré-ouvrir sur un autre compte distinct du compte officiel.
14. Pour valider leur place dans le classement, chaque trader participant est tenu de réaliser au moins une opération à chaque fois. A défaut, il sera disqualifié.

IV - Moyens Techniques :

1. Une ligne internet de 1 mégabit, sera dédiée à chaque participant. Attention, si celle-ci venait (malheureusement) à faire défaut en cours de match, nous ne pourrions que constater sa défaillance, sans aucun recours pour le trader participant. Même si nos techniciens feront

alors tout leur possible pour remettre celle-ci en marche, il est fortement conseillé aux traders-participants, de disposer avec eux à ses frais, d'une ligne de secours, de type : carte 3G+ ou autre supérieure, que le trader aura lui-même testé auparavant, ou même un téléphone portable comme dernier recours pour passer ses ordres et déboucler une éventuelle position. Dans ce cas, le concurrent devra en informer immédiatement le juge présent dans la salle, ou prévenir le jury de référence. Il devra faire en sorte qu'aucun litige ne puisse remettre en cause les opérations effectivement réalisées. En cas d'incertitude, le jury sera seul juge pour valider ou pas, ces opérations.

2. A condition de rester dans des normes raisonnables, chaque participant a le droit de disposer à ses frais, du matériel qu'il souhaite pour organiser son trading. A charge évidemment pour lui, et éventuellement ses collaborateurs, de mettre en place son matériel à l'avance, à la place que le jury lui aura indiqué, pour commencer les duels aux heures préalablement fixées. Il lui est conseillé, outre son ordinateur de base, de disposer d'au moins 1 ordinateur de secours. Il devra cependant indiquer au Jury, l'ordinateur de référence, sur lequel et depuis lequel seront passés les ordres. C'est cet ordinateur qui sera contrôlé par les arbitres, sera affiché en référence pour le public, et sera retransmis sur les écrans de la salle de conférence.
3. Hors problème technique (et après en avoir fait la demande au jury présent dans la salle), le trader ne devra jamais être assisté d'un tiers extérieur présent physiquement sur place, dans la salle, à ses côtés, ou tout proche dans le public. Le jury présent sur la compétition est en droit de demander soit à un ou plusieurs spectateurs incriminés de se déplacer, soit de faire déplacer le trader lui-même, sans que celui-ci puisse se prévaloir de cet incident pour contester les résultats du match.
4. Le trader peut en revanche recevoir à ses frais, toute communication, par téléphone, mail, ou autre système électronique qu'il jugera lui-même utile.
5. Mise en place : En fonction des salles et places qui lui sont attribuées, chaque trader doit planifier son installation à l'avance. Pour la première épreuve qui commence à 9h30, il lui est conseillé d'une part de venir en repérage la veille (jour d'installation du salon), voire de commencer à s'installer ce jour-là, puis le vendredi matin d'arriver sur place au moins 1 heure à l'avance, soit : à 8h30. Chaque trader venu la veille, jour du montage du salon, aura reçu son badge d'accès professionnel, lui permettant d'entrer sur le salon, en dehors des horaires du public. Tout retard dans son installation et conséquences sur les duels, ne pourront être imputés à l'organisation.

V - Comportement général et Pouvoir du Jury :

1. Chaque concurrent ne devra en aucun cas nuire à ses adversaires, et les empêcher de trader en quelque manière que ce soit. Après 3 avertissements du Jury, celui-ci pourra être disqualifié sans aucun recours possible.
2. Un Jury indépendant (composé de l'organisateur, et de deux assesseurs au moins), assisté de plusieurs teneurs de position relevant les prises de positions, se réserve le droit, à la majorité simple, de disqualifier les participants qui ne répondront pas à ces différents critères, ou qui adopteront un comportement anormal et mal approprié. Le jury sera seul juge de tous les litiges, et pourra éventuellement annuler, modifier ou même inverser les résultats selon la situation. Il sera enfin le seul, après délibérés, à pouvoir déclarer officiellement le vainqueur, après chaque séance, et en fin de compétition.
3. **Nouveauté 2015 - Silence et respect des traders** : Les arbitres et en particulier le superviseur sont en charge du calme et silence de la salle, ainsi que de demander au public le respect et la correction envers chacun des traders compétiteurs, en évitant toute manifestation bruyante et/ou désobligeante. Dans ce cadre, le Superviseur est en droit de prendre toutes les décisions qu'il jugera utile et nécessaire, jusqu'à stopper la compétition elle-même, voire également faire évacuer la salle si le besoin s'en faisait sentir. Dans ce même cadre, il est demandé à chaque trader de veiller à ce que ses proches, amis, famille, et membres professionnels de sa société ne manifestent pas bruyamment leur soutien, et surtout leur éventuel désaccord vis à vis d'un autre concurrent, en gardant à chaque fois une attitude professionnelle. Le comportement d'un trader participant aux Duels, qui irait visiblement et clairement à l'encontre de ce point, serait par décision du superviseur des Arbitres, susceptible de causer immédiatement et sans aucune possibilité de contestation, son exclusion et élimination sur le champ de la compétition.
4. **Nouveauté 2015 - Auto-Arbitrage des Traders** : Outre les arbitres, et le superviseur qui contrôlent le bon déroulé de la compétition et le respect des règles, chaque trader compétiteur est en charge implicitement du respect des règles et règlement des Duels telles qu'exposées

ici. A la fois pour lui-même, mais également des autres participants. S'il a connaissance d'une faute, d'une erreur, voire d'une tricherie, il se trouve dans l'obligation d'en informer par tous les moyens possibles, et le plus rapidement possible, tous les arbitres ou superviseur les plus proches de lui, qui à leur tour prendront les décisions en conséquence.

5. **Nouveauté 2015 - Commentaires et remarques du public** : Outre les questions directes concernant les positions et méthodes des traders, posées par des personnes du public après autorisation du superviseur, toute remarque ou commentaire relatif au déroulement de la compétition, arbitrage et non-respect du règlement, ne peuvent être faites au superviseur, qu'à la fin de chaque round et dans un délai de 30 minutes uniquement.

V - Rappels de points déjà dans le règlement, mais à ne surtout pas oublier :

- A la fin de chaque round, chaque trader est tenu d'envoyer une impression écran montrant son résultat et ses opérations
- Chaque trader est tenu de prendre au moins une position durant le round, faute de quoi il sera disqualifié.
- A la fin de chaque round, les traders sont tenus de vérifier et de signer les feuilles des Paperboards tenues par les Arbitres, relatives à leurs positions.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus de Montrer leur Plateforme en détail, afin de permettre à l'arbitre de contrôler qu'il n'y a aucune référence de plateforme en mode Démo ou simulée.
- Au début de la compétition, et à tout moment quand l'arbitre le leur demande, les Traders sont tenus d'expliquer à l'arbitre où se trouve sur l'écran la somme traitée : Au début et à la fin du round.
- Le résultat indiqué sur la plateforme, doit être conforme aux les opérations listées durant la séance, et relevées sur le Paperboard signé par le trader à la fin de chaque round.
- Rappel : CFDs ne sont autorisés uniquement sur les marchés listés et organisés, avec un Time & Sales consultables. N'en font donc pas partie les indices des émetteurs de CFD tels que : France40 ou autres, qui ne sont pas les vrais indices, mais une réplique des indices Cashes officiels tels que : le CAC40.

VII - Remise des Trophées :

1. Le Trophée des victoires du Trading 2015 : **L'Etoile de Cristal 2015 des Traders**, est remis le soir même après la compétition, le vendredi 18 septembre 2015 à 19h30.
 2. Attention, même si considérées comme complètes à ce jour, ces règles peuvent faire l'objet de modifications ou éventuellement de compléments. Dans ce cas, les participants en seront immédiatement informés. Libre à eux de les accepter ou pas. Pour être prise en compte, toute remarque devra être adressée aux organisateurs au moins une semaine avant le début de la compétition.
-
-